

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61 - d.junker93420@gmail.com

N°61 septembre 2019

épargne retraites...

L'objectif majeur de la réforme Macron des retraites est de baisser le niveau de toutes les pensions.

Dans le cadre de la loi PACTE (*Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises*), une ordonnance vient « opportunément » ouvrir la voie à de nouveaux produits d'épargne retraite commercialisés à partir du 1^{er} octobre prochain.

Actuellement, 12.5 millions de personnes disposent d'un de ces produits d'épargne, mais leur encours (250 milliards €) apparaît, bien insuffisant pour la haute finance. En effet, l'encours pour l'assurance vie est lui de 1700 milliards €, celui des livrets réglementés comme le livret A est de 400 milliards €. Derrière la réforme Macron, les enjeux financiers sont d'importance.

Les nouveaux produits seraient plus simples et plus rémunérateurs. De quoi allécher les futur-e-s retraité-e-s dont les cadres, davantage pénalisé-e-s par le projet de réforme.

Mais le chant des sirènes n'entonne pas que les systèmes de retraite par capitalisation ont toujours fait faillite.

E. Macron : « *Ceux qui ont commencé à travailler plus tard du fait de leurs études partiront plus tard, et les autres plus tôt* ».

Alors, ne faites pas d'études ? Mais ceux qui partiront plus tôt, à quel niveau de retraite seront-ils ? Si peu ! Alors il faut continuer de travailler.

Conclusion : avec le système Macron tout le monde est sûr de perdre.



Intervention offensive de Fabien Roussel aux côtés des forces de gauche invitées à débattre de la réforme des retraites à l'université d'été du PCF.

Trois propositions :

- 1. Soyons unis dans la rue dès le 24 septembre pour contester la réforme de Macron**
- 2. Que chaque force de gauche mette sur la table ses propres propositions**
- 3. Organiser ensemble des débats partout en France, avec les forces syndicales, les Français.e.s, pour construire un contre-projet unitaire pour une sécurité sociale du XXI^e siècle**

Alors, en ces temps de bulle financière où les plus hautes instances comme le FMI annoncent des « risques très sérieux », le système de retraite solidaire par répartition bâti en 1945/46 reste le garant d'une retraite digne pour tous, loin du chacun pour soi. Et loin des produits financiers toxiques !

En développant, dès maintenant, une bataille de mobilisation, de rassemblement, d'explications, de propositions, nous pouvons imposer la mise en œuvre d'une réforme des retraites, répondant aux besoins de la société d'aujourd'hui, reprenant l'idée communiste d'Ambroise Croizat : « *Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

DANS CE NUMÉRO

- **Autonomie : un des dossiers chauds de la rentrée** page 2
- **La retraite Macron/Delevoye : l'arnaque du siècle** page 3
- **Reconquérir le service public** page 4

Daniel Junker

produits toxiques

un des dossiers chauds de la rentrée

Nous revenons à chaque numéro sur ce thème car la situation actuelle demande des mesures d'urgence tant politiques que financières, pour l'aide à domicile comme pour les EHPAD.

La situation actuelle

La réponse aux situations de perte d'autonomie que vivent des millions de personnes de tout âge dans notre pays est un enjeu de société important. Nous sommes aujourd'hui dans une situation d'urgence sociale.

Les réponses apportées par les gouvernements successifs se limitent aux personnes âgées et au vieillissement. Les insuffisances de prise en charge sont intolérables. Le reste à charge des personnes et de leur famille est insupportable.

Le rapport Libault

Le rapport établi sur demande du gouvernement avance des idées intéressantes mais sans proposer

les moyens suffisants pour les mettre en œuvre, sauf à puiser dans les poches des salarié-e-s et des retraité-e-s.

Les mesures gouvernementales

Début juillet, Agnès Buzin, ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté son projet de réforme du « grand âge et autonomie », comme une étape majeure de la politique gouvernementale.

Dans les « bonnes intentions », qui portent essentiellement sur la réorganisation des services d'aide à domicile et les EHPAD :

- des moyens très en dessous des besoins, avec une logique de saupoudrage
- les quelques financements annoncés, se feront dans le cadre du *Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, 2020*. Le recours aux assurances privées complémentaires n'est pas exclu
- une mission sur les métiers du grand âge est mise en place, sous la direction de Myriam El-Khomeri, ministre sous le gouvernement précédant ayant fait beaucoup de dégâts dans le droit du travail.

Pour le gouvernement, le dossier de la perte d'autonomie, dans le droit fil du dossier sur les retraites, doit rester dans le cadre de sa politique néolibérale, tant sur l'aspect civilisation que celui de la métamorphose du financement

Les propositions du PCF

Le projet du PCF s'appuie sur un socle solidaire avec une Sécurité sociale renforcée dans ses prérogatives et la proposition de développer un service public du service à la personne.

C'est la complémentarité des deux qui doit permettre la mise en œuvre d'une autonomisation de la personne dans le respect de sa dignité et sa citoyenneté.

Le fil conducteur des propositions du PCF pour les personnes en perte d'autonomie, c'est de mettre l'humain au cœur de la réponse à leurs besoins, quelque soit leur situation ou leur âge.

Le nouveau projet de loi, à venir, doit être l'occasion de faire grandir le rapport de forces pour obtenir des évolutions d'intérêt général pour les personnes en perte d'autonomie, en lien avec les conditions de vie et de travail des soignants.

Retraites et aide à l'autonomie de personnes âgées, sont deux aspects d'un même objectif : permettre à nos anciens de vivre dignement la dernière partie de leur vie, dans une société pour tous les âges.

Claude Chavrot

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS UNE URGENCE



En région Île-de-France, les luttes ont permis quelques avancées. Une annonce officielle, en réponse à la revendication formulée depuis 2009 d'un dispositif tarifaire prolongeant le demi-tarif du passe Navigo de la période d'activité.

La mise en service du forfait Navigo senior a été fixée au 1^{er} décembre 2019 avec une condition d'âge, à 62 ans.

Nous demandons que cette condition d'âge soit aussi appliquée au dispositif Améthyste attribué par les départements (65ans actuellement).

La demande concernant le demi-tarif pour les voyages occasionnels n'a pas été satisfaite. Il est uniquement indiqué qu'un abonnement gratuit donnera accès à l'achat de tickets à 1,49 euros. Un carnet de dix tickets bus/métro étant vendu 14,90 euros, il s'agit simplement de faire payer les tickets à l'unité au même tarif que le carnet.

Toutefois, ce système intègre la possibilité de correspondances bus/métro, ce qui n'existait pas.

Ainsi, dans toutes les régions, les revendications pour la gratuité des transports de proximité nécessitent de poursuivre les mobilisations.

Michel Bruneau

L'arnaque du siècle

Le rapport Delevoye propose : une retraite par points, le recul de l'âge de départ avec une décote surcote, la disparition du calcul de la retraite sur les meilleures années, le financement par les salariés-es et de moins en moins par l'employeur, la disparition des régimes spéciaux et des retraites des secteurs publics. C'est la disparition du régime de retraite construit en 1945/46 par Ambroise Croizat, ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Les perdants seraient les salarié-e-s (particulièrement les cadres) et les retraité-e-s, le grand gagnant serait le patronat qui récupérerait la mise notamment les grands groupes industriels et financiers et leurs actionnaires. Il s'agit de créer les conditions ouvrant à des retraites par capitalisation, ne laissant au plus fragiles qu'une « retraite balai minimale ».

Un âge de départ fixe : une idée d'un autre âge ?

Le système décote/surcote obligerait à la poursuite de l'activité bien après 62 ans (âge pivot à 64 ans ou non). Le nombre de points insuffisant inciterait le salarié à poursuivre son activité, quelle que soit sa santé ou sa situation professionnelle, et à retarder son départ en retraite jusqu'à 67 ans et même au-delà.

Le président de la République préconise aujourd'hui, de s'en tenir à la seule durée de cotisation et non à l'âge légal. ce serait l'installation d'une variable d'ajustement permanente pour un âge de la retraite évoluant selon les vœux des fonds de pensions visant à verser le plus tard possible ce qui deviendrait une rente retraite.

Il faut retirer de la tête des salarié-e-s l'idée d'un âge fixe de départ à la retraite et d'une retraite avec des prestations définies.

Un système à point mettant fin aux prestations définies de retraites

Le système à point préconisé par E. Macron supprimerait le calcul des retraites basé sur les 25 meilleures années. Cela mettrait fin à une retraite solidai-

re, par répartition, intergénérationnelle. Ce serait un système individualisé qui isolerait chaque salarié-e. La date de mise en place serait 2025, pour tous les régimes.

Avec ce système à point, les inégalités se creuseront davantage car le nombre de point de retraite ne refléterait que la seule présence au travail et toutes les périodes à durée déterminée, en chômage, en maladie, en congé de maternité se traduiraient par des pertes de points.

L'inégalité salariale entre hommes et femmes s'aggraverait, même si Delevoye envisage des compensations, avec de multiples interprétations, pour en réduire la portée.

L'abaissement inexorable du niveau des pensions sera imposé par un prix de service du point établi par le gouvernement. Le point de retraite ainsi dévalorisé contraindrait les retraité-e-s à compléter leur retraite par des systèmes par capitalisation.

Le financement des retraites

Il serait bloqué à 14,8 % du PIB, ce qui vu l'augmentation du nombre de retraités, réduirait considérablement le niveau des pensions et le pouvoir d'achat.

La cotisation sociale mise en place par A. Croizat, en 1946, éclairait bien la distinction entre un système financé par l'impôt et un système financé par une cotisation sociale versée par les salarié-e-s ET par l'entreprise.

En Grande-Bretagne, c'est le système financé par l'impôt qui a été institué et aujourd'hui c'est un régime forfaitaire minimal qui existe dans ce pays. La population est soumise à des systèmes par capitalisation inégalitaires, injustes et incertains.

Voilà ce que vise E. Macron et une seule chose reste à faire : c'est d'en débattre avec les salarié-e-s, les ayants droits et les retraité-e-s, d'organiser la riposte en s'appuyant sur les propositions du PCF :

- droit au **départ à 60 ans** (et non obligation) à **taux plein**, pour une carrière complète ;
- **garantie d'un niveau de pension de 75 % du revenu d'activité** ;
- **pas de retraite inférieure au Smic net** ;
- **indexer les pensions sur les salaires** (et non plus sur les prix) ;
- mener une politique volontariste d'**égalité hommes/femmes** en soumettant les entreprises à une « contribution financière pour l'égalité », dégressive à mesure que les écarts salariaux hommes/femmes diminuent ;
- harmoniser progressivement, vers le haut, les droits dans les divers régimes de retraite.



POUR LES BESOINS DE LA NATION

reconquérir le service public

Le secteur public et la fonction publique ont connu un fort développement à chaque grand mouvement social. Le Front populaire et les grèves de 1936 ont porté les nationalisations de la Banque de France, des sociétés d'armements, des sociétés ferroviaires, du comptoir d'escompte.

Ce mouvement s'est poursuivi avec les nationalisations de grandes entreprises telles la régie Renault, EDF-GDF, Les Houillères de Bassin, les grandes banques de dépôts, Air France...

Construire des solidarités

Au sortir de la seconde guerre mondiale, parmi une population fragilisée et dans des conditions précaires, les conceptions issues du Conseil national de la Résistance promeuvent la nécessité de construire des solidarités sociales, économiques et financières.

Cela s'est traduit, notamment, par la création du système solidaire de sécurité sociale obligatoire sous l'impulsion d'A. Croizat.

La fonction publique

Elle s'est construite, également, au cours de plusieurs siècles d'histoire, traversés par des luttes sociales, des réformes, des évolutions statutaires.

C'est à la fin des années 1930 que le débat sur la nécessité d'instaurer un statut de la fonction publique prend son essor. Ce statut sera concrétisé par la loi du 19 octobre 1946. Il se déclinera en 3 grands

secteurs : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière.

C'est un ministre communiste, Anicet Le Pors, qui redimensionnera le statut de la fonction publique en 1982.

Un service public « à la française »

Ces grandes conquêtes ont mené jusqu'à une conception française du service public. Sa traduction concrète se trouve dans la garantie juridique donnée aux principes de fonctionnement du service public : l'égalité, la continuité, l'adaptabilité.

L'égalité d'accès permet le traitement des usagers sans discrimination ni avantage particulier en tout point du territoire. La continuité de fonctionnement répond à l'impératif d'assurer sans interruption, sur l'ensemble du territoire une activité relevant de l'intérêt général. L'adaptabilité permet d'ajuster qualitativement et quantitativement les prestations aux besoins des usagers, au moindre coût pour la nation.

Reconquérir la réponse aux besoins sociaux

Aujourd'hui, le type de construction européenne, avec ses traités libéraux, oppose à ces principes une toute autre logique, essentiellement économique et financière. Une conception d'économie de marché, ouverte à la concurrence « libre et non faussée », où les seuls critères sont des règles d'or communes économiques et budgétaires.

Le président Macron aggrave et accélère la remise en cause du service public par des lois ou des ordonnances concernant la SNCF, avec l'ouverture à la concurrence des trains régionaux, concernant les services de santé en affaiblissant l'hôpital public, concernant l'école publique avec la loi Blanquer, concernant l'aérien avec la privatisation d'ADP.

Cet arsenal régressif doit être combattu pour reconquérir les services publics, du local au national, répondant aux besoins de la population et du pays.

Daniel Blache



Nom, prénom _____

Adresse _____

Mail _____ signature _____

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.